

President of the Treasury Board  
and Minister of Digital Government



Présidente du Conseil du Trésor  
et ministre du Gouvernement numérique

Ottawa, Canada K1A 0R5

Monsieur Dan Ruimy, député  
Président  
Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie  
Chambres des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureuse, au nom du gouvernement du Canada, de joindre la réponse du gouvernement aux recommandations du quinzième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, intitulé «Répercussions du cadre réglementaire canadien sur les petites entreprises: entre sécurité et compétitivité».

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, vous-même ainsi que les membres du Comité, de vos travaux importants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM' followed by a long horizontal stroke.

L'honorable Joyce Murray, c.p., députée

Pièce jointe

## **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**

Le gouvernement accepte les recommandations du Comité. En effet, de nombreuses initiatives en cours et prévues, et des examens de politiques à venir décrits dans la présente réponse sont conformes aux recommandations du Comité.

Au Canada, les petites et moyennes entreprises (PME) représentent 99,7 % de toutes les entreprises (1,2 million d'entreprises employeuses), 90 % de l'emploi dans le secteur privé (10,7 millions de Canadiens), et 52 % du produit intérieur brut (PIB) canadien des entreprises du secteur privé. Les PME comptent des entreprises innovatrices à croissance rapide qui sont prêtes à élargir leurs activités et éventuellement à exporter, ainsi que des entreprises « quotidiennes » qui ont une clientèle localisée ou très spécialisée. Reconnaissant l'impact de toutes les PME canadiennes sur l'économie, le gouvernement du Canada continue de chercher à améliorer l'environnement des affaires où les petites entreprises peuvent démarrer et croître, y compris la façon d'améliorer leurs interactions avec le gouvernement.

Des normes élevées en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement sont essentielles au système réglementaire du Canada, et peuvent être améliorées à mesure que les règlements évoluent et se modernisent. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) appuie le système réglementaire fédéral en offrant une politique de réglementation fédérale et une surveillance, appuyant la prise de décisions du gouverneur en conseil fondées sur des données probantes au moyen de son rôle de remise en question (par exemple, sur l'analyse coûts-avantages, déterminer les répercussions administratives et en matière de conformité sur les entreprises, assurer une application uniforme des exigences imposées par des politiques et des lois), et favorisant et encourageant la coopération en matière de réglementation. Bien que le Canada ait un système réglementaire qui soit reconnu à l'échelle internationale comme parmi les meilleurs au monde, le gouvernement continue d'innover et de moderniser son cadre de politiques réglementaires afin de répondre aux demandes changeantes des organismes de réglementation et des parties réglementées.

### *Directive du Cabinet sur la réglementation*

En 2016, le SCT a lancé un examen du cadre des politiques réglementaires du Canada, lequel établit les règles que doivent suivre les organismes de réglementation lorsqu'ils élaborent des règlements. L'examen a harmonisé le cadre avec les priorités du gouvernement (par exemple, réduire les répercussions sur les petites entreprises, comprendre les répercussions environnementales, accroître les possibilités de coopération en matière de réglementation, et accroître la mobilisation et les consultations des Autochtones). Adoptée en 2018, la nouvelle Directive du Cabinet sur la réglementation (DCR) a mis en œuvre des exigences plus fortes en matière d'analyse et de transparence. Par exemple, la lentille des petites entreprises révisée exige que les répercussions sur les petites entreprises soient prises en compte dans toutes les propositions du gouverneur en conseil et ministérielles en matière de réglementation,

veillant à une évaluation minutieuse et systématique des répercussions sur les petites entreprises dans le système réglementaire. Plusieurs autres politiques établissent des exigences opérationnelles qui permettent aux organismes de réglementation de mettre en œuvre la vision établie dans la DCR. Elle a également instauré une exigence pour que les ministères examinent l'ensemble de leurs règlements de façon continue afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents et efficaces.

La DCR est fondée sur une approche de cycle de vie en matière de réglementation qui touche à l'élaboration, à la gestion et à l'examen des règlements, et embrasse les principes suivants : les règlements protègent et font avancer l'intérêt public et appuient la bonne gouvernance; le processus réglementaire est moderne, ouvert et transparent; la prise de décisions est fondée sur des données probantes; et les règlements appuient une économie équitable et compétitive.

Alors que la DCR fixe des objectifs de haut niveau, elle est appuyée par d'autres documents juridiques et stratégiques qui régissent l'élaboration et l'approbation des règlements. Par exemple, la *Loi sur la réduction de la paperasse* établit l'exigence de compenser les nouveaux titres réglementaires et les nouveaux fardeaux administratifs en éliminant des titres et des fardeaux existants; la Loi est mentionnée dans la DCR et représente un élément important de la politique réglementaire du Canada.

#### Coopération en matière de réglementation

Répondant à la recommandation 3, la DCR encourage les organismes de réglementation à envisager des règlements axés sur les résultats afin de faciliter le fardeau de conformité et l'innovation, particulièrement pour les règlements techniques. Les règlements fondés sur les résultats indiquent le résultat escompté qu'un règlement souhaite obtenir, plutôt qu'une description prescriptive de la façon de s'y conformer, ce qui accorde plus de souplesse à l'organisme de réglementation. Alors que les règlements fondés sur les résultats devraient être encouragés, les petites entreprises et leurs représentants (par exemple, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) ont indiqué au SCT qu'ils ne savent pas toujours quelle est la meilleure façon d'obtenir un résultat, et parfois, ils préfèrent une règle plus prescriptive. Dans le cadre de son rôle d'examen des présentations réglementaires, le SCT collabore avec les ministères afin de s'assurer que le modèle convivial le plus approprié soit présenté aux petites entreprises.

Le nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) qui est entré en vigueur en janvier 2019 constitue un exemple de réussite récente au chapitre de la modernisation réglementaire. Ce règlement moderne s'applique à tous les secteurs et présente une approche axée sur les résultats de la réglementation sur la salubrité des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a élaboré des documents d'orientation ainsi que des outils interactifs et des ressources en langage clair et simple afin d'aider les entreprises à comprendre les exigences qui s'appliquent à elles et la façon de s'y conformer. Le site Web de l'ACIA inclut également une trousse d'outils pour les entreprises alimentaires afin d'aider les entreprises à naviguer les exigences du RSAC.

La DCR précise que les organismes de réglementation doivent fournir des directives claires et à jour sur la conformité aux règlements.

Répondant aux recommandations 1, 8, 9, 10 et 11, la coopération et l'harmonisation en matière de réglementation sont des éléments clés de la DCR et de la politique réglementaire mise à jour du Canada. Depuis 2016, le SCT est responsable de coordonner la coopération en matière de réglementation dans l'ensemble du gouvernement fédéral. La coopération en matière de réglementation est un processus dans le cadre duquel des gouvernements collaborent dans le but de réduire des différences réglementaires inutiles, d'éliminer le dédoublement des exigences et des processus, d'harmoniser des règlements, d'échanger des renseignements et des expériences; et d'adopter des normes internationales. La coopération en matière de réglementation s'applique à un éventail d'activités réglementaires, y compris l'élaboration de politiques, les inspections, la certification, l'adoption et l'élaboration de normes ainsi que les approbations et les essais de produits.

Le SCT coordonne trois forums officiels de coopération en matière de réglementation avec des partenaires clés : le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR), la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) fédérale-provinciale et territoriale de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), et le Forum de coopération en matière de réglementation (FCR) entre le Canada et l'Union européenne. Ces tables collaborent dans le but de réduire ou d'éliminer le désalignement réglementaire et les obstacles au commerce.

Renforçant les recommandations 9 et 11, le CCR offre un forum pour les intervenants, dont l'industrie, les consommateurs et les organisations non gouvernementales, pour aborder les obstacles réglementaires et déterminer des possibilités de coopération en matière de réglementation, notamment la façon d'éliminer les obstacles à la mise en marché des produits. Les succès enregistrés dernièrement en vertu du CCR comprennent ce qui suit :

- Des examens simultanés de médicaments vétérinaires : le Canada et les États-Unis coordonnent leurs processus respectifs pour la soumission et l'examen des demandes de médicaments vétérinaires afin de permettre des examens simultanés de produits dans le but d'assurer la disponibilité simultanée des produits.
- Efficacité énergétique : le Canada et les États-Unis collaborent afin d'harmoniser les normes d'efficacité énergétique pour les produits tels que les réfrigérateurs et les climatiseurs. Les efforts récents visant à harmoniser les normes épargneront aux Canadiens environ 1,8 milliard de dollars en coûts énergétiques d'ici 2030, et aux fabricants environ 1,5 million de dollars par année.

Renforçant la recommandation 1, le SCT coordonne l'action fédérale à la TCCR. Le mandat de la TCCR compte deux volets : 1) diriger la conciliation des mesures

réglementaires qui servent d'obstacle au commerce, aux investissements ou à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada; et 2) coopérer dans l'élaboration de futures mesures réglementaires (prendre note que les municipalités sont exemptées de ces dispositions de l'ALEC). En 2018, la TCCR a élaboré son premier plan de travail annuel, lequel comptait 23 articles pour conciliation réglementaire. En 2018-2019, la TCCR a supervisé l'élaboration d'un bon nombre d'accords de conciliation. Deux accords de conciliation exclusivement fédéraux, qui répondent à la recommandation 8, dans les domaines de l'étiquetage biologique des produits d'aquaculture et les exigences d'inspection de denrées ont été réalisés et mis en œuvre en raison de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC). Trois autres accords de conciliation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité technique, et des transports ont été mis au point et sont en attente de signatures finales de la part de leurs administrations respectives. La TCCR continue d'ajouter de nouveaux éléments pour conciliation à son plan de travail visant à éliminer les obstacles au commerce.

Le FCR a été établi entre le Canada et l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'Accord économique et commercial global. Le rôle du FCR consiste à faciliter et à encourager la coopération en matière de réglementation entre le Canada et l'UE en offrant un forum pour aborder les questions réglementaires d'intérêt mutuel, aider les organismes de réglementation à identifier des partenaires possibles en vue de la coopération, examiner les initiatives réglementaires éventuelles et encourager et promouvoir les progrès, les réalisations et les pratiques exemplaires des initiatives de coopération en matière de réglementation. À la suite des consultations auprès des intervenants dans les deux administrations, la TCCR a négocié son premier plan de travail en matière de réglementation en 2018. Le plan de travail inclut une entente de coopération sur: la cybersécurité en ce qui concerne l'« Internet des objets »; les pratiques d'inspection des produits pharmaceutiques; les essais de certains types de produits à faible risque « semblable à des produits cosmétiques »; des systèmes d'alertes et rapports d'incidents de sécurité des produits de consommation; et le transport d'animaux sur de longues distances.

#### *Approbatons des produits de santé*

Appuyant la recommandation 9, 10 et 11, Santé Canada participe à un bon nombre d'organisations multilatérales qui facilitent l'élaboration de politiques internationales, établissent des approches communes et fixent des normes. Ces travaux réduisent le fardeau réglementaire pour l'industrie en harmonisant les politiques et les exigences entre les administrations.

Un exemple de ces travaux est la participation élargie de Santé Canada à l'International Council for Harmonization (ICH) mixte industrie-organismes de réglementation. L'ICH a pour mission d'atteindre une plus grande harmonisation partout dans le monde afin de s'assurer que des médicaments sûrs, efficaces et de grande qualité soient élaborés et enregistrés de la manière la plus efficace sur le plan des ressources. En 2017-2018, l'ICH a mis au point neuf lignes directrices techniques pour les médicaments destinés à

la consommation humaine, y compris les bonnes pratiques cliniques, les essais cliniques multirégionaux, le développement de médicaments pédiatriques et la gestion des données génomiques. Toutes les lignes directrices de l'ICH sont en cours de mise en œuvre au Canada. En vertu de l'initiative du CCR, Santé Canada et la FDA des États-Unis tiennent des réunions de consultation publique tous les six mois sur les lignes directrices de l'ICH en cours d'élaboration.

Santé Canada participe également activement au Forum international des autorités chargées de réglementer les matériels médicaux. Par l'intermédiaire du CCR entre le Canada et les États-Unis, Santé Canada étudie la possibilité de lancer un projet pilote avec la FDA des États-Unis afin de faire progresser, lors du forum international des autorités chargées de réglementer les matériels médicaux, l'élaboration des critères pour déterminer les matériels qui conviendraient le mieux à un examen unique.

De façon plus générale, Santé Canada simplifie et réduit le coût des approbations de produits en facilitant l'accès aux médicaments sur ordonnance pour consommation humaine et vétérinaire en créant un parcours de rechange, avec des exigences d'admissibilité, pour l'autorisation de médicaments qui satisfont à un besoin médical non satisfait pour les Canadiens ou leurs animaux. Le recours à des décisions étrangères permettrait l'approbation d'un sous-ensemble de médicaments qui ont été autorisés par des organismes de réglementation étrangers particuliers, qui ont une quantité suffisante d'expérience après la mise en marché, et qui satisfont aux normes internationales établies en matière de salubrité des aliments pour certaines drogues vétérinaires. Le parcours proposé de recours aux décisions étrangères permettra aux fabricants de médicaments destinés à la consommation humaine de soumettre des soumissions de médicaments au Canada en fonction de leurs soumissions sur décisions étrangères et avec un coût réduit, incitant ainsi les fabricants à mettre leur produit en marché si les critères sont respectés. Cela facilitera en retour l'accès à des médicaments nécessaires qui ne sont pas facilement accessibles aux Canadiens.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada cherche à faciliter l'enregistrement de nouveaux produits de diverses manières. Par exemple, l'ARLA a mis en place des réductions de frais afin d'encourager les nouvelles inscriptions de pesticides et de maintenir les inscriptions existantes de produits à faible niveau de vente. Les frais de demande peuvent être réduits de jusqu'à 90 % pour encourager l'inscription de nouveaux produits novateurs au Canada, ce qui appuie les créateurs et les petites entreprises.

#### Transparence et déclaration

En réponse à la recommandation 4, la transparence et la reddition de comptes sont des caractéristiques clés du processus réglementaire. L'un des principes directeurs de la DCR veut que les règlements soient accessibles et compréhensibles, et qu'ils soient créés, tenus à jour et examinés selon un processus ouvert, transparent et inclusif qui mobilise de manière significative le public et les parties concernées. La DCR exige une mobilisation plus poussée et anticipée des intervenants, et devrait, si possible, employer

des plateformes et des outils modernes, numériques, accessibles et sécurisés pour la consultation et la mobilisation. La publication dans la *Gazette du Canada* est nécessaire pour les projets de règlement et les règlements définitifs. La *Loi sur la réduction de la paperasse* oblige un rapport annuel sur la règle du « un pour un ». Le gouvernement fera rapport à l'INDU sur la mise en œuvre du DCR pour les éléments que le SCT peut mesurer. Cela comprendra des informations tirées du rapport annuel au Parlement sur la règle « un pour un » - une exigence de la *Loi sur la réduction de la paperasse* – et de la politique du SCT sur la réduction du fardeau imposé aux entreprises en matière de réglementation, qui permet que le rapport annuel peut inclure d'autres informations telles que déterminé par la présidente du Conseil du Trésor. Le rapport à l'INDU inclurait les informations du rapport annuel (y compris la règle du « un pour un », l'analyse coûts-avantages, et la Base de référence du fardeau administratif) et le cadre de résultats ministériel (la coopération en matière de réglementation, le nombre de propositions réglementaires qui ont des évaluations appropriées des répercussions et des consultations auprès des intervenants). Le SCT élabore également une stratégie en matière de données pour les règlements qui pourrait donner lieu à d'autres publications de renseignements sur la DCR.

#### Modernisation réglementaire

En 2018, le gouvernement a annoncé un ensemble élargi de mesures de modernisation des règlements afin d'aider à rendre le système de réglementation plus efficace, plus souple et moins lourd. En plus des tables de collaboration réglementaire et de la nouvelle DCR décrite ci-dessus, cet ensemble inclut des examens réglementaires ciblés et un série de nouvelles initiatives annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2018.

#### Examens réglementaires ciblés

Le budget de 2018 a annoncé des examens ciblés des exigences et des pratiques réglementaires qui créent des goulots d'étranglement pour la croissance économique et l'innovation. Le SCT coordonne les examens réglementaires avec les ministères et organismes fédéraux. La première ronde d'examens réglementaires ciblés a mis l'accent sur trois secteurs à forte croissance: l'agroalimentaire et l'aquaculture; la santé et les biosciences; et le transport et l'infrastructure. Cela comptait la mobilisation des principaux intervenants, ce qui a inclus un processus de consultation national de la *Gazette du Canada* qui a produit plus de 140 réponses d'intervenants.

Afin de répondre aux questions et aux facteurs irritants des intervenants, les ministères et organismes sont mis au point des feuilles de route réglementaires sectorielles qui présentent les plans de modernisation des règlements afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système réglementaire du Canada tout en veillant à ce que le Canada maintienne ses mesures de protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Par conséquent, les ministères et organismes ont cerné des initiatives de modernisation de la réglementation, proposant de mettre à jour et de moderniser les règlements, y compris l'adoption d'approches plus axées sur les résultats, et le recours aux technologies et d'autres approches novatrices afin d'améliorer les résultats

réglementaires, comme l'amélioration de la conformité. En tout, sur l'ensemble des trois secteurs d'examens ciblés, les feuilles de route réglementaires ont mené à ce qui suit:

- Soixante et une (61) initiatives de modernisation de la réglementation afin de traiter des questions et des facteurs irritants des intervenants. L'ensemble des mesures cernées va de projets de modifications législatives à des projets de modifications réglementaires en passant par de nouvelles politiques et pratiques qui appuient la bonne gestion de la réglementation.
- De plus, 12 nouvelles approches ont été identifiées. Elles incluent des bacs de sable en matière de réglementation, des projets pilotes et des exemples d'élaboration itérative conjointe impliquant des organismes de réglementation et des intervenants.

Le budget de 2019 a annoncé 219,1 millions de dollars sur cinq ans pour les trois premières Feuilles de route réglementaires pour appuyer la mise en œuvre des mesures cernées afin d'aborder les questions et les facteurs irritants des intervenants dans les secteurs des examens ciblés. L'ensemble complet des feuilles de route réglementaires, ainsi que les calendriers pour la promulgation d'initiatives particulières, sera publié.

#### *Initiatives de l'Énoncé économique de l'automne*

En novembre 2018, le gouvernement a annoncé, dans l'Énoncé économique de l'automne de 2018, des mesures, des fonds et des outils supplémentaires pour la modernisation qui offriront des mécanismes pour répondre aux préoccupations et aux défis auxquels sont confrontées les petites entreprises. La création d'un Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire (CCECR) a été annoncée dans l'EEA, et il a été annoncé officiellement le 3 mai 2019. Le CCECR est un groupe multidisciplinaire représentant l'industrie, les représentants des consommateurs et le milieu universitaire. La présidente du CCECR est la vice-présidente exécutive de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, une organisation qui représente les intérêts et les préoccupations des plus de 110 000 propriétaires canadiens de petites et moyennes entreprises.

Le CCECR fournira des conseils d'experts pour appuyer les efforts du gouvernement visant à améliorer la compétitivité au Canada, tout en protégeant la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement. En outre, le CCECR conseillera et fera des recommandations également sur des secteurs d'intérêt privilégié pour la deuxième ronde d'examens réglementaires, laquelle tiendra probablement compte de certaines des recommandations de l'INDU à mesure que les initiatives de modernisation de la réglementation sont élaborées. La deuxième ronde d'examens réglementaires ciblés sera annoncée sous peu.

Conformément à une déclaration de l'EEA, le SCT étudie également des moyens de faire de l'efficience et de la compétitivité en matière de réglementation un élément permanent des mandats des organismes de réglementation. Cette mesure viendrait

répondre à la recommandation 2 du Comité d'inclure les critères d'évaluation axés sur l'innovation et la compétitivité, car les modifications législatives mandatées obligeraient les organismes de réglementation à tenir compte des questions de croissance économique (par exemple, l'innovation et la compétitivité) dans leur étude d'impact de la réglementation. Le but consiste à mieux tenir compte des impacts économiques des nouveaux règlements ou des règlements révisés ou regroupés sur les Canadiens, et à s'assurer que les organismes de réglementation tiennent compte des impacts de la réglementation sur la compétitivité des entreprises canadiennes.

L'EEA a aussi annoncé que la *Loi sur la réduction de la paperasse*, l'instrument législatif du gouvernement pour mesurer et limiter le fardeau de l'administration, doit faire l'objet d'un examen complet d'ici 2020 afin de trouver des moyens de réduire davantage le fardeau administratif des entreprises canadiennes. Répondant à la recommandation 6, l'examen envisagera un certain nombre d'options stratégiques, notamment s'il faut modifier la portée et l'orientation de la règle du un pour un (par exemple, adopter une règle du deux pour un), et consulter les Canadiens dans le cadre du processus.

Afin de faire progresser l'innovation en matière de réglementation, l'EEA a prévu la création d'un nouveau Centre d'innovation en matière de réglementation (CIR) destiné aux entreprises, qui sera lancé en 2019. Le CIR appuiera les activités de modernisation de la réglementation dans le cadre d'une stratégie qui vise à faire progresser l'innovation et la compétitivité mondiale du Canada. En particulier, le CIR renforcera l'expérimentation en matière de réglementation qui donne des possibilités pour la mise à l'essai sécuritaire de nouveaux produits, services et modèles fonctionnels, ce qui permettra ensuite l'élaboration et le perfectionnement de cadres réglementaires appropriés. Ces mesures permettront de mettre de nouveaux produits novateurs en marché tout en continuant de protéger la santé, la sûreté, la sécurité, l'environnement et l'économie du Canada.

Dans la même veine du soutien d'une plus grande innovation et compétitivité, l'EEA 2018 a instauré un nouveau processus afin d'éliminer les exigences législatives désuètes qui empêchent l'innovation en matière de réglementation par la promulgation d'un projet de loi de modernisation annuelle de la réglementation. Le gouvernement a l'intention de déposer, chaque année, des projets de loi de modernisation de la réglementation afin de mettre à jour les mesures législatives qui nuisent à l'élaboration et la modification des règlements qui appuient le programme du gouvernement, comme l'innovation et la croissance économique, et à la modernisation des régimes réglementaires du Canada. Le premier projet de loi a été présenté en 2019, dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2019*, et il cherche à modifier 12 lois distinctes dans le but de faciliter la modernisation des règlements du Canada. Plusieurs de ces modifications découlent de la première ronde d'examen réglementaires et abordent les irritants identifiés par les entreprises. Le gouvernement consultera les intervenants afin d'identifier d'autres mesures possibles à aborder dans d'autres projets de loi.

Pour les quelques prochaines années, cette série détaillée de mesures et d'outils entraînera la transformation de la réglementation à l'échelle du gouvernement fédéral. Ces travaux permettront de rendre le cadre réglementaire du Canada plus adaptable, plus agile et plus sensible aux besoins des entreprises, tout en continuant de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens ainsi que l'environnement.

#### *Communication et mobilisation avec les entreprises*

Répondant à la recommandation 5, établir des moyens de communication modernes et préférés avec les petites entreprises, notamment le recours à la technologie afin de réduire le fardeau administratif, est une priorité du gouvernement. Par exemple, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), qui joue un rôle central pour l'interaction du gouvernement avec les entrepreneurs canadiens, modernise sa façon de communiquer avec les petites entreprises et les entrepreneurs.

Un des principaux soutiens technologiques d'ISDE est Innovation Canada. Lancé en janvier 2018, Innovation Canada modernise la façon dont le gouvernement communique des renseignements importants au sujet des programmes et des services qu'il offre pour aider les petites, les moyennes et les grandes entreprises à démarrer et à prendre de l'expansion au Canada. Il rend plus facile pour les entrepreneurs canadiens de trouver les bons programmes et services au bon moment, de façon numérique, au téléphone et en personne. La plateforme numérique d'Innovation Canada réunit plus de 1 000 soutiens des gouvernements fédéral, provincial et territorial. Il suffit aux entreprises de répondre à quelques questions simples pour recevoir une liste personnalisée des programmes qui répondent à leurs besoins – de tout allant du financement à des prêts, des subventions, des crédits d'impôt, des subventions salariales, des possibilités de collaboration et des conseils d'experts. Le service permet aux entreprises d'épargner temps et argent, tout en aidant les responsables des programmes gouvernementaux à joindre les bons types de demandeurs. Depuis sa création, la plateforme a reçu près de 900 000 visiteurs (en date du 7 mai 2019).

Répondant à la recommandation 7, un autre des outils technologiques d'ISDE est BizPal – un service numérique qui offre aux entreprises clients une liste personnalisée des permis et des licences nécessaires pour démarrer ou faire croître une entreprise au Canada. Le service intègre des renseignements sur les permis et les licences de tous les ordres de gouvernement et les rend accessibles aux clients par l'intermédiaire de plusieurs points d'accès sur le Web. BizPal appuie la conformité améliorée, tout en épargnant aux entreprises temps et argent.

Le gouvernement a également lancé les Tables sectorielles de stratégies économiques du Canada, un nouveau modèle moderne pour la collaboration entre l'industrie et le gouvernement. Une des priorités des tables sectorielles de stratégie économiques était de lancer l'appel au Canada pour qu'il élabore un système de réglementation souple qui se situe dans le premier quartile mondial, est propice à l'innovation, suscite la confiance du public et attire les investissements. Les tables sectorielles de stratégies économiques ont déjà facilité un dialogue très positif sur la réforme réglementaire et ont proposé des

idées concrètes, lesquelles sont maintenant mises en œuvre afin de réduire le fardeau réglementaire.

Corporations Canada, l'organisme de réglementation des sociétés fédérales, vient d'améliorer des offres de service en lançant un service de clavardage Web en direct. Cette nouvelle façon de communiquer avec les entrepreneurs vise à accroître l'accessibilité aux soutiens des clients et à la satisfaction de la clientèle. Depuis la mise en œuvre du service de clavardage, on a noté une augmentation du volume des demandes de renseignements des clients, les conversations par clavardage représentant 10 % de plus de l'ensemble des interactions avec des clients. La rétroaction reçue à ce jour a été très positive pour les clients. Les clients sont heureux d'avoir un autre mode de communication et ils ont affirmé que le service de clavardage est plus rapide, plus efficace et plus réactif. Comme moyen de réduire le fardeau administratif, le service de clavardage Web crée un mode de communication plus efficace, parce que les clients peuvent recevoir immédiatement des hyperliens vers des formulaires et des pages Web, ce qui est plus facile et pratique pour les clients. De plus, le service de clavardage Web en direct s'est avéré une méthode de communication préférée de certains types de clients, car elle offre un soutien en temps réel et est accessible aux clients qui peuvent ne pas pouvoir utiliser le téléphone (déficience auditive ou trouble de la parole).

Corporations Canada a également collaboré avec les provinces et les territoires afin de répondre à la plainte que les entreprises peuvent être confrontées à beaucoup de paperasse lorsqu'elles doivent évoluer dans plusieurs juridictions administratives, avec 13 registres indépendants qui administrent les exigences et les processus d'inscription de façon distincte. En réponse, le gouvernement et les provinces et territoires élaborent conjointement un service d'accès au registre plurigouvernemental qui connectera les registres des entreprises et permettra d'y simplifier l'inscription d'ici 2020. Le Service d'accès au registre plurigouvernemental a lancé sa recherche bêta en juin 2018, les données sont mises à jour tous les mois, et les registres participants incluent ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et Corporations Canada. Le Service d'accès au registre plurigouvernemental permettra la connexion des registres d'entreprises, offrant une recherche d'entreprises unifiée dans plusieurs registres, un processus d'inscription simplifié (de « dites le-nous plusieurs fois » à « dites le-nous une fois »), et les notifications des principaux changements du registre où l'entreprise est constituée en société. À la réunion des premiers ministres, en décembre 2018, les premiers ministres ont souligné l'importance de maintenir l'élan et d'achever ces travaux dès que possible.

Le gouvernement du Canada a également simplifié les services pour les entreprises à fort potentiel et pour réduire le fardeau administratif global par la consolidation du Service de croissance accélérée (SCA) et le Service de guide-expert du Programme d'aide à la recherche industrielle dans le budget de 2018. Au téléphone et en personne, les conseillers experts de l'innovation d'Innovation Canada aident maintenant les entreprises à fort potentiel à faire les bons liens pour faire croître leur entreprise. Ainsi, le SCA utilise un modèle simplifié pour appuyer la croissance des entreprises à fort

potentiel au moyen d'une prestation de services centrée sur le client et coordonnée avec une équipe personnalisée axée sur les besoins de croissance particuliers de l'entreprise.

Le Carrefour de la croissance propre, codirigé par Ressources naturelles Canada et ISDE, est une autre initiative, annoncée dans le budget de 2017 afin de rationaliser les services à la clientèle, de mieux coordonner les programmes fédéraux, de permettre le suivi des résultats liés aux technologies propres à l'échelle du gouvernement et la reddition de comptes à cet égard, et de relier les intervenants aux marchés internationaux. Le Carrefour offre aux entreprises, y compris aux petites entreprises, et aux projets dans l'ensemble de l'écosystème des technologies propres du Canada, un point de contact pangouvernemental axé sur le soutien des utilisateurs et des producteurs de technologies propres en tirant parti et en coordonnant les connaissances et l'expertise de plus de 16 ministères et organismes fédéraux. Les représentants du Carrefour collaborent avec les clients afin d'obtenir des renseignements sur leur organisation et leur projet, et ils fournissent des renseignements et des liens vers les programmes et les services fédéraux qui correspondent le mieux à leurs besoins. Le Carrefour peut également répondre aux questions concernant les questions sur la réglementation, les normes, l'approvisionnement du gouvernement, les compétences et la formation, et aider à relier les entreprises aux marchés internationaux.

Le gouvernement tient à réitérer son soutien pour les travaux du Comité à l'appui des petites entreprises, et il continuera à prendre des mesures proactives pour relever les différents défis auxquels est confronté ce secteur important de l'économie afin de lui permettre de continuer de croître et d'innover. Au moyen des initiatives mentionnées ci-dessus, le gouvernement reconnaît l'incidence des PME canadiennes sur l'économie, et il continuera d'améliorer le climat des entreprises où les petites entreprises peuvent démarrer, prospérer et innover.